

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : MEUSE

Arrondissement de VERDUN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT DES EAUX**

DE SIVRY LA PERCHE

Séance du : 03/03/2022

Nombre de membres

- En exercice	10
- Présents	10
- Votants	10
- Absents	0
- Exclus	0

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars à 20 h 30 à Sivry la Perche

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur FURQUAND Adrien

Etaient présents : tous les membres en exercice

Excusé :

Absent :

Monsieur SAUCE Stéphane a été élu secrétaire

Date de convocation :
14/02/2023

Date d'affichage :
09/03/2023

Le Comité Syndical décide de ne pas augmenter le prix du m3 d'eau du 1^{er} rôle 2024, les tarifs à appliquer sont les suivants :

- 0 à 200 m3 1.50 € HT
- + de 200 m3 1.10 € HT
- Abonnement compteur 15.00 € HT par semestre.

OBJET :

Tarif du m3 d'eau pour le 1er rôle 2024

- Redevance à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 0.35 € du m3 d'eau consommé (pour les communes de Sivry la Perche, Béthelainville, Fromeréville les Vallons et Nixéville-Blercourt)
- Redevance à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : 0.22 € du m3 d'eau consommé (pour la commune des Souhesmes-Rampont)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme.

Ont signé les membres présents,

Le Président,

Adrien Furquand
Adrien FURQUAND

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 09/03/2023
Et publication ou notification du 09/03/2023

FRONCE DE SYNDICAT DES EAUX
LES COMMUNES DE SIVRY LA PERCHE, BÉTHELAINVILLE, FROMERÉVILLE LES VALLONS, NIXÉVILLE-BLERCOURT, SOUHESMES-RAMPONT

PRÉFECTURE DE LA MEUSE
Reçu le
08 MARS 2023
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ